



# J'écris,

# je crie !

N°25, Décembre -2024

## Un regard croisé sur l'Eglise et les sociétés

Revue africaine mensuelle



**Yanick NZANZU MALIRO, Scj**  
Ecrivain et penseur libre Congolais

### Editorial

#### Pour une politique de vérité : Que voulez-vous au juste ?

Le 18 février 2006 s'ouvrait une nouvelle ère en République Démocratique du Congo. A cette date, Joseph Kabila, alors président de la République, promulguait la nouvelle Constitution adoptée par le référendum des 18 et 19 décembre 2005. Avec cette promulgation, entrait en vigueur en effet l'installation de nouvelles institutions "démocratiques" après une dure période de guerre et de partition du pays qui conduisit à une formule atypique de gouvernement de 1+4 (un président et quatre vice-présidents).

Avec la Constitution de 2006, loi fondamentale de laquelle toutes les autres lois tirent leur substance, la République Démocratique du Congo amorça ainsi un chemin de démocratie et elle en est aujourd'hui à sa quatrième législature. Beaucoup de choses en terme de démocratie et de respect des lois ont quand-même évolué et on pourrait s'en frotter les mains.

Curieusement, alors qu'on aurait dû tout faire pour "consolider les acquis" et renforcer les institutions issues de cette Constitution, le pouvoir en place est déterminé à saper ce texte en voulant faire une tabula rasa,

puisque selon lui, elle serait à la base de tous les maux congolais. La réviser ou carrément la changer, voilà ce sur quoi les partisans de l'Union Sacrée, la coalition au pouvoir ne font que jurer.

Cette obsession, il faut le dire, pose de sérieuses questions : Dans le contexte d'un pays en guerre comme le nôtre, une telle démarche n'est-elle pas périlleuse ? Comment peut-on évaluer son opportunité et sa pertinence ? Par ailleurs, la République Démocratique du Congo traverse, ces dernières années, une crise dans quasiment tous les domaines ; elle est au bord d'une grogne sociale. Au cœur d'un mécontentement quasi-généralisé, le changement de la loi fondamentale est-elle vraiment une priorité ? Comment peut-on engager des sommes colossales pour changer la Constitution alors que tout est pratiquement en faillite ? De l'argent justement qu'on aurait dû investir dans la formation de la jeunesse et la création des emplois, dans la réforme de l'armée et la sécurité ou dans la construction des infrastructures. Le tout est de se demander s'il y a un lien entre le bien-être du peuple congolais et la révision et/ou le changement de la Constitution. Et juridiquement parlant, quels seraient les articles à réviser entendu que certains sont verrouillés ? Que veut-on finalement ?

C'est à ces interrogations et à beaucoup d'autres sur la problématique que notre magazine mensuel veut répondre dans ce numéro. A travers ces articles, il veut tirer une sonnette d'alarme et éveiller la conscience tout et chacun afin d'éviter que le pays, déjà trop fragile, s'éclabousse. C'est donc une mise en garde ; puisqu'on peut jouer avec une aiguille comme on veut, mais il faut éviter de s'asseoir dessus, dit-on.



# J'écris,

# je crie !



**Louange Kahasi,**  
**poète et penseur libre**

### **Regard panoramique sur les différentes Constitutions de la RDC**

La République Démocratique du Congo, dans sa définition comme Etat, est la création de la conférence de Berlin qui a fixé ses frontières sans tenir compte ni de l'histoire des peuples qui habitaient ce vaste territoire d'Afrique centrale, ni de leurs aspirations fondamentales. Plus de quatre cent tribus ainsi réunies par le sort, se sont trouvées unies dans la lutte pour l'indépendance. A la veille et dès l'aube de celle-ci, il s'est posé le besoin d'un instrument juridique pouvant organiser le pays, car dit-on, « Ubi societas, ibi jus ». L'enjeu est ici de présenter une lecture panoramique de l'histoire constitutionnelle de notre pays avec comme boussole la question suivante : Quels événements historiques et quels enjeux ont-ils conduit aux changements et aux révisions constitutionnels ? Déjà, à la veille de l'indépendance, la question d'une constitution pouvant régir le futur Etat indépendant se posait. En vue de pourvoir à l'organisation et à l'administration du Congo, le Parlement belge élabora « la loi fondamentale » le 19 Mai 1960 qui prévoit un Etat fédéral complexe où le Président de la République et le Premier ministre fonctionnent en dyarchie. C'est dire qu'une première loi congolaise fut pensée et élaborée par des étrangers, les belges. Etaient-ils animés de bonnes intentions pour le pays qu'ils étaient contraints de quitter et de laisser libre ? Cette question vaut son pesant d'or. Quatre ans de tâtonnements, de guerres de sécession, de rébellions ici et là, sous une loi étrangère, voilà tout ce qu'on peut dire de cette période. Cette loi entra donc en vigueur et resta d'application jusqu'au 1<sup>er</sup> Août 1964, début de la Première République, marqué par la Constitution dite de Luluabourg. Celle-ci fut élaborée à la suite de l'institution d'une commission de jeunes universitaires à la tête du pays alors déchiré par une instabilité politique et institutionnelle à outrance. Il y était prévu un Etat fédéral,

au régime parlementaire, un parlement bicaméral et le multipartisme.

Suite aux ratées de la Première République et au coup d'Etat qui s'en suivit, une constitution dite révolutionnaire fut promulguée le 24 Juin 1967 par Mobutu. Dans ce texte, est établi un Etat unitaire, au régime présidentiel, avec un parlement monocaméral, et l'existence d'au moins deux partis politiques. C'est le début de la Deuxième République et de la dictature de Mobutu, avec le changement du nom du pays en Zaïre. Plusieurs enjeux politiques de renforcement du pouvoir ont présidé à sa révision six fois et son amendement une fois. Les années 90 ayant été dures pour le régime de Mobutu, une transition politique fut demandée par le Peuple, et en Avril 1992, la CNS rédigea l'Acte Constitutionnel de la transition de 1994. Celui-ci, en dépit de la beauté de son texte ne fut pas appliqué comme il se devait, et les recommandations de la CNS ayant été foulées aux pieds, Désiré Kabila prit le pouvoir par la force armée, le 17 Mai 1997. Dès lors, se sont succédées les lois constitutionnelles suivantes : le Décret-loi de 1997, l'Acte Constitutionnel de transition en novembre 1998. En pleine reconstruction, le pays entra encore dans une crise institutionnelle inédite suite à l'assassinat du président Laurent désiré Kabila et de la prise de pouvoir de son fils Joseph Kabila qui donna lieu à une division du pays par des rebellions régionales. Après la réunification du pays obtenu grâce au fameux accord de Sun City, un texte conditionnel de transition fut adopté en Avril 2003 et restera en vigueur jusqu'à la promulgation de la Constitution du 18 Février 2006 par Joseph Kabila, suite à un référendum tenu en 2005. Cette Constitution établit un Etat unitaire et fédéral, un et indivisible, un régime semi-présidentiel, avec un parlement bicaméral et un nouveau découpage de 26 provinces et de nouvelles ETD. Ce fut le début de la Troisième République. En Janvier 2011, huit articles furent révisés et amendés.

Il ressort de cette vue panoramique que le changement constitutionnel ou l'adoption d'une nouvelle constitution fait suite à des crises institutionnelles et implique le passage d'une république à l'autre. D'où les questions : Sommes-nous à la veille d'une nouvelle république et quels enjeux plaideraient-ils en faveur d'un tel passage ? A qui profiterait le changement/révision de la constitution ? Y a-t-il un temps opportun pour cette entreprise complexe et délicate. Il y a urgence d'y réfléchir.



**KAKULE MUYISA MICHAEL**

**Assistant 2 Istm-Kis et Chercheur au  
Département de Philosophie-UNIKIS**

## **Manœuvres constitutionnelles : entre révision et changement de la constitution au Congo-Kinshasa**

La toile congolaise de nos jours est dominée par le débat sur une probable révision ou un changement de la constitution du 18 février 2006. Ce débat fait suite aux discours tenus par le Président Felix Tshisekedi, respectivement à Kisangani et à Lubumbashi.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que pour plus d'un congolais, l'initiative tombe mal au point surtout lorsqu'il faut penser à l'échelle des urgences et des priorités. Paix, routes, eau, social, énergie, emploi, sécurité, etc, voilà le réel besoin du congolais de partout. Toutefois, *faudra-t-il revoir ou changer la constitution* ? Dans leur lexique, ces termes sont chargés différemment. En effet, revoir consiste à examiner ou voir de nouveau ce qui est, alors que changer est un devenir autre. Cela étant, dans cette constitution, qu'est-ce qui est donc possible de révision ? Ou carrément, que faut-il changer ? Ou simplement, voulons-nous manipuler la constitution parce que sa compréhension nous échappe !

Dans un cas, comme dans l'autre (de révision ou de changement), il y a des modifications envisageables. Toutefois, cela est différent de ce que nous pouvons qualifier de manipulation constitutionnelle dont, politiquement, l'intérêt des uns et des autres, guiderait leurs choix. C'est pourquoi, il sied d'insister sur

l'inopportunité, à mon avis, d'un quelconque changement ou révision de la constitution. On l'a toujours pensé, mais souvent à des moments non opportuns. Il est d'abord temps de changer ou mieux d'améliorer le social des congolais avant de changer leur constitution.

L'histoire de la RDC renseigne que les manœuvres constitutionnelles sont souvent teintées d'intentions de modifications de certains verrous, notamment le mandat présidentiel, le mode de scrutins, etc. Certes, nous devons noter que, si cela n'est pas urgent, c'est quand même important qu'à un moment opportun, notre constitution soit revue afin d'accéder à certaines attentes du peuple congolais et ce, dans le strict respect des dispositions constitutionnelles de sa révision (cf. les Article 218, 219 et 220). Dans cette foulée, d'aucuns ne cessent d'évoquer par exemple la réduction du trait de vie des institutions qui sont budgétivores, pour d'autres, la suppression des assemblées provinciales et du sénat, d'autres encore, la suppression de certains avantages exorbitants de certains mandataires dans la gestion de la *res publica* (les anciens premiers ministres, les anciens présidents, etc.)

Eu égard ce qui précède, certaines interrogations filent tout esprit avisé et curieux notamment, réviser ou changer la constitution (a)/à quel prix ? Quelle incidence sur le développement social, économique et sécuritaire ? ...



**Sophie MASIVI**

### Rapport entre la constitution et le développement d'un pays

La constitution est un ensemble des textes définissant l'organisation et le fonctionnement d'un Etat. Il s'agit d'un document écrit qui contient les lois d'une société. Elle est aussi appelée la loi fondamentale d'un pays, parce que c'est d'elle que toutes les lois tirent leur substance. En effet, toutes les lois trouvent leur raison d'être dans la constitution car elle n'est pas une loi comme toutes les autres, c'est la loi des lois. Elle influence ainsi la stabilité politique ; elle protège les droits l'homme dont à priori la vie humaine. Elle s'inscrit dans la régulation de la justice, elle opte pour l'inclusion et la participation de toute la société. Elle intègre les objectifs du développement durable.

La constitution est un élément catalyseur du développement d'un pays. En politique, une constitution bien conçue favorise la stabilité politique en établissant les règles claires pour le fonctionnement des institutions. Et lorsque chaque institution est à sa place, elle travaille sur les tâches qui lui sont attribuées ; et ce travail est par ricochet efficace. Cette efficacité économique et sociale est un déterminant clé de la croissance d'un pays. En effet, une politique stable assure un bon climat des affaires. Ainsi, elle attire les investisseurs. Ceci démontre leur confiance pour le marché. Une bonne gouvernance réduit l'incertitude et l'insécurité, et de ce fait, renforce la confiance des citoyens dans leurs actes, ceci peut inciter un bon nombre des projets locaux. La stabilité politique est influencée par plusieurs facteurs : la nature du régime politique, la qualité des institutions et leurs capacités à gérer les conflits et les politiques économiques mises en place par le gouvernement. La stabilité politique est essentielle pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la croissance économique. Il assure certainement le développement d'un pays.

La protection des droits de l'homme est une préférence d'une bonne constitution. Elle est un principe fondamental visant à garantir la dignité, la liberté et l'égalité de tous les individus. Elle est une valeur démocratique. En France, la protection des droits de l'homme est un pilier de la République, elle est intégrée dans la

politique étrangère du pays et est considérée comme essentiel pour le développement d'une société juste et équitable. La France s'engage activement dans les initiatives internationales pour promouvoir et protéger les droits de l'homme à l'échelle mondiale. En République Démocratique du Congo, la constitution affirme le respect des droits de l'homme comme un principe fondamental. Elle stipule que l'Etat garantit la mise en œuvre des droits et libertés. En s'inspirant des normes internationales et des engagements pris par des pays. L'article 18 de cette constitution garantit à chaque individu le droit de vivre dans un environnement propice à son développement. Cette constitution lutte contre les discriminations basées sur les sexes. Elle met donc l'accent sur l'égalité entre les sexes en garantissant la parité homme et femme. La protection des droits de l'homme est un enjeu crucial qui demande une constante vigilance et un engagement collectif surtout dans une bonne démocratie.

En démocratie, la participation et l'inclusion citoyenne est l'association des citoyens dans le processus de la prise de décision politique en dehors de grands rendez-vous électoraux. Elle est fondée sur la liberté d'expression, une expression individuelle et collective chaque citoyen est acteur de l'intérêt général. Cette participation enrichie le processus décisionnel, le citoyen est un responsable de plusieurs décisions. La participation citoyenne est un élément important pour renforcer la démocratie. Cette dernière qui favorise le développement du pays.

Une constitution bien conçue intègre les objectifs du développement durable. En plaçant au premier plan la protection de l'environnement, les individus doivent éviter de pratiquer la déforestation et veiller à garder propre leur environnement, en évitant toute sorte de pollution de l'air. La constitution doit inviter à un usage rationnel des ressources naturelles ; c'est-à-dire les utiliser sans compromettre les générations futures. La constitution de la RDC reconnaît le droit de toute personne de vivre dans un environnement sain et propice. (Cfr l'article 53). De la même manière chaque personne dans un environnement sain a l'obligation de garder cette santé dans cet endroit pour ne pas nuire le futur usager.

Pour clore, la constitution joue un rôle essentiel dans le processus du développement d'un pays. Plusieurs pays du monde reconnaissent son importance comme principe fondamental. Ainsi, ils y intègrent des dispositions relatives au développement, un développement durable. La constitution, étant l'ensemble des lois au-dessus des quelles personne ne doit se placer, tout le monde y doit être soumis à la loi. Le rapport entre la constitution et le développement durable c'est la capacité du gouvernement à valoriser les lois dans le strict respect. La pertinence des contenus d'une constitution est une chose mais les hommes légalistes et conscients en est une. Que les hommes gouvernants et gouvernés fassent du respect de la constitution une priorité.



**Blaise MUKAMA LONDO,**  
écrivain congolais

## La flexibilité de la Constitution à l'épreuve des articles dits verrouillés

A chaque époque, ses débats ! Comprendre ici l'émergence de la question constitutionnelle et de sa pertinence en contexte de crise congolaise. Il y a réellement crise. La guerre est là depuis plusieurs décennies et semble ne pas être prête à lâcher le dernier mot de sa conclusion. Où se situerait donc le vrai problème ? De toute évidence, le congolais n'est plus ce bambin à qui on ferait avaler la pillule de l'impertinence constitutionnelle comme cause de la stagnation voire du regain du développement du pays, d'un pays scandaleusement riche pour mourir scandaleusement de faim et de soif ses filles et fils. Arretez de faire porter le chapeau au texte constitutionnel. Il n'a pas de tête. Sa tête, c'est le congolais, ce sont nos têtes, les têtes du peuple, les têtes des politiques. Autant dire que le problème du Congo est un problème d'hommes.

Cependant, il y a tout de même lieu de s'arrêter un instant et de scruter la consistance de la Constitution, texte verrou et garant de la stabilité des institutions nationales.

L'actuelle constitution en vigueur en République Démocratique du Congo remonte à 2006 au terme de la guerre de balkanisation. Elle sera revue à 2011 ramenant ainsi l'élection présidentielle à un tour. Manoeuvres politiques après le deuxième tour Kabila-Bemba ?

Eu égard à ce qui précède, la Constitution n'est pas im-

muable. Comme le serait-elle d'ailleurs d'autant plus qu'elle régit une société en dynamique perpétuelle. D'où, la nécessité de sa révision en vue de son adaptation aux situations de l'heure. Mais, attention ! Même si le changement est impératif, il faut bien que quelque chose demeure. Sinon , rien ne résiste. Ne serait-ce pas cela la raison pour laquelle la Constitution elle-même fonde l'irrévisabilité de certaines dispositions constitutionnelles ?

Cependant, il faut noter que pour le cas de la République Démocratique du Congo, l'article 220 fondant l'irrévisabilité des modalités liées à la forme républicaine de l'Etat, à la forme représentative du Parlement, au nombre et à la durée des mandats présidentiels ainsi qu'à la nature du scrutin électoral est lui-même non verrouillé. Autant dire que le réviser ferait tomber la force de l'irrévisabilité des dispositions précitées. Aussi, le souverain primaire ainsi que les organes compétents -Le Président et le Parlement- n'auraient-ils pas le pouvoir de déverrouiller ce qui est verrouillé ? Tout porte à faire dire qu'ils le peuvent et que, partant, le problème est à chercher dans l'homme congolais, dans son imaginaire du destin national.

Enfin, sans conclure cet épineux débat, il faut reconnaître que la Constitution étant une œuvre humaine est révisable par ces mêmes hommes qui l'ont mise sur pieds. Mais pas n'importe comment, n'importe quand et pour n'importe quelles raisons. Situer ici ceci que le problème n'est pas et ne saurait pas être le texte. Mais plutôt le concepteur du texte et le metteur en pratique de ce texte, l'homme congolais car la révision ou le changement de texte ne peut garantir le changement si l'homme ne se change pas d'abord lui-même.



**Augustin KAKINE AURÈLE,  
écrivain et poète congolais**

### **Le président et sa tentative voilée de glissement**

Tout cet acharnement, tout ce courage, tout cet enthousiasme, toute l'audace soudaine, regain soudain d'une paranoïa prévisible, nous l'attendions de vous, Monsieur le président. Nous espérions vous voir vous déchaîner contre les maux dorénavant constants du pays, contre la guerre et les morts injustes et injustifiables de vos compatriotes, contre la déshumanisation de vos frères et sœurs à l'Est du pays,... Hélas, nous l'avions tout faux ! C'est si brusquement que vous montrez un courage exceptionnel pour détruire la constitution actuelle, la seule chose qui maintient encore un tant soit peu l'unité de notre nation !

C'est un mandat et demi de voyages interminables, soit disant pour nouer des partenariats et des relations avec les autres pays, ignorant le mal profond et remarquable de vos frères, les congolais, qui a engendré dans votre esprit cette idée la plus inacceptable : le changement de la constitution.

Je ne suis pas constitutionnaliste, pas plus que vous-même ne l'êtes, Monsieur le président, bien que garant de notre constitution... Mais il est à penser que vos conseillers constitutionnalistes vous ont trompé, peut-être même délibérément, dans le but précis de manipuler le peuple. En vue de quoi ? Toutes ces manœuvres acharnées ne donnent pas l'impression que le bien du pays soit à l'avant-plan. Devons-nous encore rappeler que le bien de la nation ne se trouve ni dans la tête, ni dans le ventre, ni dans la poche d'individus, quels que soient leur volume, mais bien dans des actions concrètes sur le terrain où souffrent les citoyens ?

Vos conseillers vous ont expressément poussé à confondre "abandon de souveraineté" et "abandon de territoire". Mais laissez-nous rappeler encore que s'il y a eu abandon de territoire, ce ne serait pas par obéissance à la constitution, mais bien à cause de l'inaction, de l'in-

capacité sur les champs de bataille, de nous-mêmes, mais sous votre égide. La constitution, d'ailleurs, est celle qui vous autorise à prendre aujourd'hui même votre courage à deux mains, à réunir toute la force s'il vous en reste encore, et à aller bouter dehors tous ces malfrats qui ont pu aliéner une partie de notre territoire national pendant votre mandat.

Les rebelles se foutent de notre bonne constitution. Ils n'ont pas d'âme, ils n'ont que des muscles pour combattre sur terrain. Même si vous changez de constitution, le meilleur qu'elle vous commanderait est déjà donné dans celle présente que vous voulez jeter à la poubelle. La meilleure de toutes nos constitutions doit vous commander de corriger les rebelles par le seul langage qu'ils sont capables de comprendre, la force. L'avez-vous ? Car notre constitution actuelle efficace, à ses articles 86 et 143, vous a déjà investi du pouvoir de combattre tous ceux qui tentent de voler notre territoire. Il vous reste à la mettre en pratique.

Monsieur le président, ce n'est pas la constitution actuelle qui consacre l'abandon d'une partie de notre territoire national actuellement. C'est votre silence dédaigneux qui le cautionne. Nous, le peuple, en vertu de l'article 214, n'avons jamais autorisé par référendum l'aliénation d'une partie de notre territoire national. Bien au contraire, nous nous battons, autant que nos capacités l'accordent, afin que les limites de notre territoire national soient respectées. Et vous, Monsieur, vous êtes à chaque instant dans des avions en voyage au loin, à faire le tour du monde entier.

Lisez la constitution comme un tout uni, et cessez de n'y chercher que ce qui pourrait vous aider à manœuvrer à faire fi du peuple. L'on se demande, d'ailleurs, si tout ça n'a pas pour visée cachée votre maintien forcé au pouvoir... Nous, le peuple, n'avons pas besoin de tractations dans ce changement que vous voulez forcer. Nous sommes satisfaits de notre constitution et ne voulons pas qu'elle soit changée. La seule chose que nous attendons de vous est de ramener la paix au pays en vertu de notre constitution actuelle, car elle vous en donne tous les moyens.

Si vous persistez, nous persisterons à croire que vous cherchez malicieusement à vous éterniser au pouvoir... Ce qui ne serait pas bon pour le pays !



**Furaha APIPAWE**

**Assistante à l'U.C.G/Bbo**

## Des conséquences d'un possible changement constitutionnel

Changer de constitution dans un pays sans paix, sans sécurité ; un pays où les tueries, les massacres deviennent de plus à plus un mode de vie ? Un État où “les politiques”, ces hommes au cœur de pierre, s’enfouent complètement de la misère du peuple, remplissant leurs poches des milliards, se construisant des maisons de luxe sans penser à la vulnérable population qui passe ses nuits à la belle étoile, exposée à la pluie, au froid et aux animaux féroces pouvant la dévorer; passant ses journées en plein soleil ardent à travailler dur pour sa survie.

Faudrait-il prendre une pareille décision de changer la constitution, dans son entièreté ou partiellement sans penser à améliorer les conditions de vie néfastes des pauvres congolais ? Cette décision ne serait-elle pas un moyen d’aggraver la situation, une façon pour les gouvernants de fuir leurs responsabilités pour ainsi abandonner la population à son triste sort ?

Un possible changement constitutionnel en République Démocratique du Congo, ce pays marqué par de fortes tensions ethniques et régionales, des conflits armés et des violences politiques ne serait pas, d’une part, facilement accepté par les différents regroupements politiques et sociaux ; cela contribuerait à la multiplication desdites tensions. On assisterait ainsi à de fréquentes manifestations conduisant à des affrontements violents entre ethnies.

D’autre part, dès lors que les gouvernants ne se

soucient pas des conditions de vie des citoyens, cette révision constitutionnelle conduirait à de fortes inégalités sociales avec une répartition inéquitable des revenus. La décision ne revenant qu’aux dirigeants, l’économie du pays devient vulnérable à la corruption et au vol : enrichir les dirigeants en dépouillant les gouvernés. Quelle irresponsabilité !

Cette modification de la constitution va-t-elle aussi changer la vie des pauvres gens ? Les congolais auront-ils une vie digne et respectueuse ? La nouvelle constitution, une fois promulguée, va-t-elle corriger toutes les erreurs et imperfections passées, punir tout les malfaiteurs ? Tout cela reste une inquiétude pour la population congolaise longtemps meurtrie, une population qui ne vit que par la grâce divine.

Avant de penser à modifier la constitution, les gouvernants congolais devraient mettre en place des stratégies pour mettre à l’aise sa population : rétablir la paix et la sécurité intérieures en mettant fin aux massacres, améliorer les conditions de vie de sa vulnérable population, mettre en place des infrastructures nécessaires pour le bon fonctionnement et le développement de la société congolaise. L'accès aux soins, à l'éducation, à l'eau, à l'électricité ; l'usage de bonnes infrastructures routières, ... voilà ce dont les congolais ont besoin. Revoir la constitution serait une autre forme de souffrance imposée à ces vulnérables.



**Germain SIRIKIVUYA, Scj**

Ecrivain Congolais

## De l'inopportunité de la révision constitutionnelle en contexte de guerre (Etat de siège)

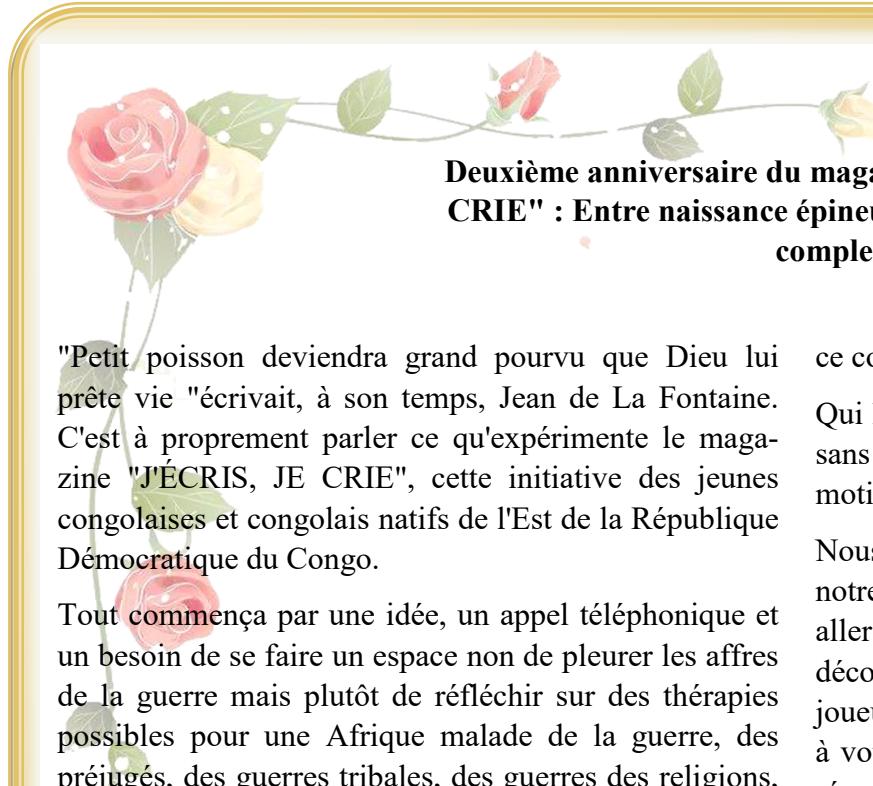
Est-ce que c'est le changement constitutionnel qui va nous donner du travail ? Qui va nous offrir un avenir après les études ? S'interrogeait le cardinal Fridolin Ambongo. L'appétence effrénée du pouvoir conduit les dirigeants politiques, surtout africains, à s'éterniser au pouvoir. Pour mieux régner, tous les moyens sont permis pourvu qu'on ait le pouvoir. La RD.Congo, un pays aux multiples problèmes, conflits tribaux et terriers, guerres interminables, un pays au salaire médiocre, un grand pays plongé dans un désarroi total, par l'entremise et l'initiative non attirante aux yeux du peuple, l'actuel président, Félix Antoine Tshisekedi, a glissé une suggestion selon laquelle, la constitution doit être revue, ou carrément la changer, ou encore mieux la révision de certains articles saillants de ce texte fondamental. L'idée sous-entendue est que le président actuel veut briguer un autre mandat, ou même se pérenniser au pouvoir le plus longtemps possible. Selon les analystes politiques, si la révision de la Constitution a lieu, il y a possibilité de considérer le mandat passé, le temps passé au pouvoir comme nul et commencer une nouvelle vie au sommet de l'Etat. Est-ce que dans un pays où certaines provinces sont en Etat de siège, où certaines régions sont en guerre, nous n'imaginons nullement pas la nécessité de changer ou de réviser la constitution. C'est inopportun de bouger ce texte fondamental de notre pays, la RDC. Pour Machiavel, le but de l'Etat est de garantir la sécurité et la liberté des citoyens. Ainsi, le pouvoir est à considérer comme un service rendu à la société, organisé par celle-ci en vue du

bien-être social. Ce n'est pas en changeant la constitution que tout va se réaliser.

Le peuple congolais à l'heure actuelle, a-t-il besoin d'avoir une constitution révisée ou modifiée ? Il est grand temps de réfléchir, de crier plus que jamais. Le peuple congolais est ballotté chaque année, l'on se demande pourquoi, même le fils du pays, de père et de mère, après avoir mis à nu son prédécesseur d'être étranger, sorcier du peuple, instigateur des maux dont souffrent les congolais, parvient lui-aussi à vouloir initier un projet si glissant que celui de la révision constitution. Dans quel contexte, on veut parler de la révision constitutionnelle ? La population congolaise sombre dans la misère, la souffrance de tout genre malgré les potentialités, les ressources naturelles, les gisements d'or et de plusieurs minerais ; les guerres interminables qui sont devenues apparemment normalisées. Cette population vit dans la terreur, la psychose, la peur de vivre sur son propre territoire.

Nombreuses personnes ont dû sortir du pays à cause de la médiocrité, de la corruption des gouvernements. Le peuple est saboté, piétiné, bafoué, humilié, un peuple dont la vie ne coûte plus rien. Voilà donc le contexte dans lequel il faut changer la constitution à lieu et place de changer le social, le quotidien du peuple ?

Au fait, le dérapage politique se prépare sous coulisses au détriment de l'accord de la population. L'Est est devenu la tanière des loups. L'insécurité semée par le M23 et l'Adf, deux groupes armés qui tuent, violent, sabotent, dénigrent la population. Quel intérêt peut avoir un peuple pareil, meurtri, dans un projet de « révision constitution » ? La priorité n'y est pas. Le noeud du problème congolais, le souci n'est autre que l'amélioration du social, l'éradication de la guerre, la libre circulation. Et c'est inopportun de penser au changement constitutionnel.



## Deuxième anniversaire du magazine africain "J'ÉCRIS, JE CRIE" : Entre naissance épineuse et foi en une Afrique dé-complexée.

"Petit poisson deviendra grand pourvu que Dieu lui prête vie "écrivait, à son temps, Jean de La Fontaine. C'est à proprement parler ce qu'expérimente le magazine "J'ÉCRIS, JE CRIE", cette initiative des jeunes congolaises et congolais natifs de l'Est de la République Démocratique du Congo.

Tout commença par une idée, un appel téléphonique et un besoin de se faire un espace non de pleurer les affres de la guerre mais plutôt de réfléchir sur des thérapies possibles pour une Afrique malade de la guerre, des préjugés, des guerres tribales, des guerres des religions, des blessures de la colonisation, du refus d'assumer son destin politico-économique d'après les indépendances,...

"J'ÉCRIS, JE CRIE" naquit alors de cette fougue juvénile de faire découvrir au monde une Afrique respectueuse, une Afrique appelée à guérir de ses blessures pour contribuer à l'idéal de paix mondiale, une Afrique responsable, une Afrique appelée à quitter le jeu puéril de toujours indexer le colon d'hier comme cause permanente et quasi-éternelle de son malheur dans une sorte de complexe adamique,... Bref, une Afrique décomplexée.

Entre hésitations, découragement et peur de se lancer dans le vide, le premier numéro de "J'ÉCRIS, JE CRIE" paraît le premier Décembre 2023 sous format pdf et est partagé via les réseaux sociaux. La mondialisation ayant fait du monde un petit village, la revue fait le tour du monde et des réactions fusent de partout. Pour les uns, l'initiative est louable. Pour d'autres, il s'agit d'une aventure. Ce qu'admettent les jeunes initiateurs de la revue préférant positiver leur aventure. Pour eux, il faut faire quelque chose. Dans un contexte africain de violence et de muselement des libertés individuelles, ce magazine s'impose - non sans peine- comme un aréopage des pensées nouvelles et renouvelées par une jeunesse qui refuse d'hériter des lamentations et des blessures et qui veut assumer son destin dans la vérité, cette vérité qui est gage de liberté.

De terreau congolais, le magazine accueille mensuellement des pensées des coins et recoins de l'Afrique et d'autres continents autour de grandes questions d'actualité et d'autres questions susceptibles d'impacter le destin

ce continent, sa dynamique vers le développement.

Qui l'eût cru ? Deux ans de lutte, d'écriture, de reflexion sans interruption. Deux ans, vingt-quatre numéros ! Un motif d'allégresse et d'action de grâce.

Nous n'allons pas oublier de mentionner l'apport de notre lectorat qui, de divers continents, nous pousse à aller de l'avant, à relever de nombreux défis (défi de découragement, défi de bénévolat,...) à l'instar des joueurs dans un stade de football. Chers lecteurs, grâce à votre attachement à notre magazine, nous savons dorénavant qu'il est possible de faire une communauté de paix , d'entente, de cohabitation au-delà de nos différences.

Notons, par ailleurs, que le magazine est vraiment en train de grandir : grâce à son partenariat avec le magazine italien ( Settimana.news) , "J'ÉCRIS, JE CRIE" va bientôt être doté d'un site web professionnel lui permettant de diffuser des idées de paix à travers le monde. Aussi, ce magazine n'a-t-il pas il y a quelques mois, mis sur pied une maison d'édition portant la même nomenclature avec pour objectif : permettre aux jeunes plumes promotrices de paix de se faire éditer sans passer par le calvaire comme c'est si souvent le cas en Afrique. Un début, oui, mais un début qui se voit déjà aboutir grâce aux contributions des uns et des autres.

Enfin, réiterons à "J'ÉCRIS, JE CRIE", la bonne fête et notre voeu de le voir aller plus loin.

Joyeux anniversaire à "J'ÉCRIS , JE CRIE"

Joyeux anniversaire aux membres de l'équipe de rédaction

Joyeux anniversaire aux lecteurs de "J'ÉCRIS, JE CRIE"



Blaise MUKAMA

J'écris,

je crie !

# La page circonstancielle

Deuxième anniversaire du magazine africain  
"J'ÉCRIS, JE CRIE" : Entre naissance épineuse et  
foi en une Afrique décomplexée.

"Petit poisson deviendra grand pourvu que Dieu lui prête vie "écrivait, à son temps, Jean de La Fontaine. C'est à proprement parler ce qu'expérimente le magazine "J'ÉCRIS, JE CRIE", cette initiative des jeunes congolaises et congolais natifs de l'Est de la République Démocratique du Congo.

Vœu de le voir aller plus loin.

Joyeux anniversaire à "J'ÉCRIS , JE CRIE"

Joyeux anniversaire aux membres de l'équipe de rédaction

Joyeux anniversaire aux lecteurs de "J'ÉCRIS, JE CRIE"

## In memoriam

Nous savions qu'un jour, comme tout le monde, tu partirais. Mais, même pas une seule fois, nous ne nous étions jamais imaginé que ça arriverait si tôt. Eliza, tu es partie tôt, si tôt ; tellement, nous avions encore besoin de toi ; nous voudrions encore écouter tes sages conseils et bénéficier de ta magnanimité. Oui, tu avais un grand cœur qui te permettait de porter tout le monde : tes fils et filles, tes petits-fils et petites filles. Tous ceux-ci, tu les voulais heureux. A eux, tu as pu partager tout ce que tu étais et tout ce que tu avais. Et ce, en commençant par l'amour de Dieu et l'intégrité dans le travail. Tu avais vraiment aimé Dieu et tu nous as appris à nous accrocher à Lui à toutes les situations de la vie. Ta vie a été un livre de sainteté et des vertus. C'est pourquoi tu as plu à Dieu. Et comme une fleur, il t'a cueillie pour désormais orner son autel. Repos éternel à toi et n'oublie pas de parler de nous à Dieu !

Ton petit fils Yanick Nzanzu Maliro, Scj



J'écris,



je crie !

## Des éditions "J'ÉCRIS, JE CRIE" pour la narration et la réflexion sur notre histoire meurtrie !

Lire et écrire des livres délivre ! Déjà, bientôt deux ans, la revue mensuelle "J'ÉCRIS, JE CRIE" vous faisait et continue à vous faire voyager dans le passé, dans le présent et dans le futur d'une Afrique blessée mais qui s'assume, d'un continent qui peine, bien que plein d'espoir, peine à se relever du joug de l'oppression désormais mentale, d'un peuple jeune mais rêveur de l'Occident au lieu de cultiver son jardin, d'un peu hétérogène et riche de sa diversité, d'un peuple que l'on instrumentalise, d'un peuple qui de plus en plus se relève de ses blessures, refuse d'accuser rétroactivement le passé, d'un peuple qui sourit à l'avenir d'une Afrique prospère et décomplexée, d'un Mali profondément guéri, d'un Sénégal libre, d'un Rwanda réconcilié, d'une République Démocrate du Congo libre de la guerre.

Des éditions "J'ÉCRIS, JE CRIE" nous arrivent dans ce contexte. Ces éditions sont notre foi que la plume a sa place au chapitre du relèvement de notre belle Afrique puisqu'en fait l'Afrique se meurt aussi et surtout de l'esclavage de la pensée unique. Or, la littérature, l'art a cet avantage de vous proposer des mondes, d'autres alternatives... Cette littérature de "J'ÉCRIS, JE CRIE" vous criera toujours que le monde, que l'Afrique peut autrement gérer sa crise, qu'il n'y a pas que la guerre !

Jeunes africains, jeunes congolais, soumettez vos manuscrits aux éditions "J'ÉCRIS, JE CRIE" et contribuez ainsi à notre lutte commune pour une Afrique renouvelée, pour un Congo digne !

Blaise MUKAMA LONDO



Maison d'édition J'écris, je crie  
edijecrisjecrie@gmail.com



La résistance, puisque c'est de cela qu'il s'agit, il n'y a pas de genre littéraire qui puisse mieux l'assumer que le genre dramatique. De la tragédie grecque au théâtre contemporain, en passant par la comédie classique avec sa célèbre maxime « Castigat ridendo mores », on se demande si le théâtre doit rester un loisir aristocratique ou s'il doit être engagé politiquement. Si l'engagement consiste à alerter, défendre un point de vue ou contester un état de fait apparaissant comme injuste, alors on ne peut pas concevoir de théâtre qui ne soit pas engagé. Le propre de l'écriture théâtrale est d'engager une parole en action. Tel est le défi que se proposent de relever les auteurs de cette œuvre dans un contexte sociopolitique où la parole est bâillonnée.

7\$  
Prix



J'écris,

je crie !

La résistance, puisque c'est de cela qu'il s'agit, il n'y a pas de genre littéraire qui puisse mieux l'assumer que le genre dramatique. De la tragédie grecque au théâtre contemporain, en passant par la comédie classique avec sa célèbre maxime « Castigat ridendo mores », on se demande si le théâtre doit rester un loisir aristocratique ou s'il doit être engagé politiquement. Si l'engagement consiste à alerter, défendre un point de vue ou contester un état de fait apparaissant comme injuste, alors on ne peut pas concevoir de théâtre qui ne soit pas engagé. Le propre de l'écriture théâtrale est d'engager une parole en action. Tel est le défi que se proposent de relever les auteurs de cette œuvre dans un contexte sociopolitique où la parole est bâillonnée.

**7\$  
Prix**



9 7 8 - 9 9 9 5 1 - 5 2 - 1 1 - 8

EPISCOPAX suivi de... ET VOS YEUX S'OUVRIRONT

**EPISCOPAX**  
*Suivi de*  
**... ET VOS YEUX S'OUVRIRONT**

•Théâtres



Augustin  
KAKINE AURELE  
Blaise  
MUKAMA LONDO



**Editions J'écris, je crie**

## COMITE DE RÉDACTION

**Rédacteur en Chef :** Augustin KAKINE AURELE

Furaha APIPAWE

**Equipe de rédaction :** Blaise MUKAMA

Sophie MASIVI

**Conseillers :** Yanick NZANZU MALIRO, Scj

Furaha APIPAWE

Germain SIRIKIVUYA, Scj

**Secrétaire :** Blaise MUKAMA

Bienvenu KAVIRI, Scj

**Design & conception :** Victoire SIMUVA, Scj

**Pour soutenir la Revue veillez contacter:**

**Contact tel:** +237 657 288 825; +243 971 010 521;

+243 813 509 833

**E-mail:** [revuemensuellejecrisjecrie@gmail.com](mailto:revuemensuellejecrisjecrie@gmail.com)

**Publication :** Sophie MASIVI

*Merci Beaucoup pour votre fidélité à notre revue*

*J'écris,*

*je crie !*

